

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 13 septembre 2019 à 8 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président (par téléphone)
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente (par téléphone)
Mme Alicia Despins (par téléphone)
M. Jérémie Ernould (par téléphone)
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)
M. Patrick Voyer (par téléphone)

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

Mesdames les conseillères Alicia Despins, Émilie Villeneuve et Marie-Josée Savard et messieurs les conseillers Jérémie Ernould, Patrick Voyer et Rémy Normand participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2019-1669 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Nuutok Entreprise inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok* - **DE2019-202** (CT-DE2019-202)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1^o l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Nuutok Entreprise inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
-
-

CE-2019-1670 Entente entre la Ville de Québec et Corporation événements course de Québec, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon SSQ de Québec*, en 2019 - BE2019-069 (CT-2430214) — (Ra-2145)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Corporation événements course de Québec*, relative au versement d'une subvention de 115 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon SSQ de Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1671 Entente entre la Ville de Québec, 9198-5523 Québec inc. et Boul. Lebourgneuf inc., relative à la modification des conditions liées à la construction de *Place de l'Escarpement (phase 2)* - DE2019-082 (Ra-2145)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de la cinquième entente entre la Ville de Québec, 9198-5523 Québec inc. et Boul. Lebourgneuf inc., relative à la modification des conditions liées à la construction de *Place de l'Escarpement (phase 2)*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe 7 au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite entente.
-

CE-2019-1672 Cession à la Ville, à titre gratuit, d'un immeuble situé à proximité de la rue du Gigondas, connu et désigné comme étant le lot 6 115 367 du cadastre du Québec, à des fins de mesure compensatoire pour la perte d'un milieu humide, dans le cadre du projet domiciliaire sur le lot 5 108 726 du même cadastre - DE2019-188 (Ra-2145)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter la cession à titre gratuit d'un immeuble, connu et désigné comme étant le lot 6 115 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 28 829,2 mètres carrés, par 9184-3730 Québec inc., selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1673 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de Beauport - DE2019-233 (CT-2441374) — (Ra-2145)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 16 050,70 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Boulangerie Canada Bread, limitée / Canada Bread Company, Limited*, représentée par madame Geraldine Wright, pour une somme de 1 200 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 3;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

CE-2019-1674 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la mise en place d'un mécanisme de tirage pour tous les citoyens de la ville de Québec, afin de remettre les laissez-passer reçus par les élus pour différentes activités, et ainsi en faire profiter les contribuables - DG2019-048 (Ra-2145)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, demandant la mise en place d'un mécanisme de tirage pour tous les citoyens de la ville de Québec, afin de remettre les laissez-passer reçus par les élus pour différentes activités, et ainsi en faire profiter les contribuables.

CE-2019-1675 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et l'École de musique Arquemuse, relative à une aide au loyer, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 - LS2019-333 (CT-2440058) — (Ra-2145)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec

et l'*École de musique Arquemuse*, relative à une aide au loyer, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

La séance est levée à 8 h 52

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ad